



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires
de plaisance

Objet : Demande de radiation maritime pour navigation en eaux intérieures

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire passer votre bateau qui est actuellement en maritime pour un enregistrement en eaux intérieures. Afin de vous établir un certificat de radiation pour navigation en eaux intérieures, merci de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier complet soit :

➤ **Par voie postale à l'adresse suivante (recommandé ou lettre suivie à privilégier)**

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM
Pôle enregistrement plaisance
CS 31209
83070 TOULON Cedex

➤ **Sur place**

Déposer votre dossier dans la boîte aux lettres blanche située à l'accueil général de la DDTM au 244, avenue de l'infanterie de Marine (pas de réception du public) aux horaires d'ouverture de l'accueil : 8h30-12h00 / 14h00-15h30 du lundi au vendredi.

Avec les pièces justificatives ci-après :

- Lettre manuscrite du propriétaire ou de l'acheteur demandant la radiation maritime (préciser le nom et l'immatriculation du navire concerné) avec adresse mail obligatoire du demandeur pour l'envoi du certificat de radiation ;
- Copie de la facture ou de l'acte de vente (le cas échéant) ;
- Copie de la CNI ou du passeport de ou des acheteurs (si acte de vente)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de ou des acheteurs (si acte de vente)
- L'original de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement.
- Adresse mail du demandeur **OBLIGATOIRE** pour l'envoi du certificat de radiation

Pour plus de renseignements,
veuillez scanner le QR-CODE



**Le certificat de radiation est désormais entièrement dématérialisé
et vous sera transmis uniquement par courriel**

Une fois votre certificat de radiation maritime obtenu, vous devrez prendre attache avec le service instructeur rattaché à votre département de résidence pour établir votre certificat d'enregistrement en eaux intérieures (carte ci-après).

